

Mgr Duhamel et l'Université catholique d'Ottawa

J.-Rhéal Laurin, o.m.i.

Volume 24, 1956–1957

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1007430ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1007430ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

0318-6148 (print)

1927-7075 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Laurin, J.-R. (1956). Mgr Duhamel et l'Université catholique d'Ottawa. *Rapport - Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 24, 19–30.
<https://doi.org/10.7202/1007430ar>

Mgr Duhamel et l'Université catholique d'Ottawa

En 1889, le pape Léon XIII accordait à l'Université civile d'Ottawa la dignité et les droits d'université catholique. L'Université Laval de Québec avait reçu de Rome l'érection canonique en 1876, la première en Amérique du Nord. En 1889, les Universités de Washington et d'Ottawa recevaient les mêmes titres, tandis qu'à Montréal la succursale de l'Université Laval, formée en 1876, était en même temps gratifiée d'une plus grande indépendance.

Date importante dans l'histoire de l'enseignement catholique, 1889 l'est spécialement dans l'évolution de l'Université d'Ottawa. Fondé une quarantaine d'années plus tôt, l'humble Collège de Bytown avait progressé normalement. Tout jeune encore, un Séminaire de Théologie lui avait été adjoint. Ces fondations révèlent le zèle et surtout la clairvoyance du premier évêque de la capitale, M^{re} Joseph-Bruno Guigues, o.m.i.

Fixons encore quelques dates supplémentaires : elles éclaireront mieux la rapidité du progrès ; 1847, érection du diocèse de Bytown ; dès le 26 septembre 1848, le Collège ouvre ses portes ; en 1850, établissement du Grand Séminaire dans un local de fortune, aménagé dans la sacristie de l'évêché. Mais cette humble semence va bientôt porter ses fruits. Dès 1856, les nécessités imposent la construction d'un nouveau collège plus spacieux à la Côte-de-Sable. Séminaristes diocésains et scolastiques oblats s'y transportent, s'adonnant toujours, selon la coutume d'alors, à la double tâche de l'étude de la théologie et de l'enseignement au cours classique. Neuf ans plus tard, en 1865, le Collège d'Ottawa est gratifié de la charte civile d'Université. L'étape suivante doit être fixée en 1889 dont nous signalions déjà l'importance dans le développement de cette jeune institution ¹.

En 1889, M^{re} Guigues ne dirigeait plus le diocèse d'Ottawa. Un autre grand évêque lui avait succédé depuis déjà quinze ans. Un évêque à compter parmi les plus éminents du Canada, M^{re} Joseph-Thomas Duhamel ². Il était fils de Bytown, identifié à l'Eglise et au Collège de cette ville. Pourtant Ottawa n'était pas sa ville natale — Contrecoeur revendiquait cet honneur — mais il y était venu très jeune. Il ne devait avoir que trois ou quatre ans quand ses parents vinrent s'y établir définitivement avec leurs onze enfants. Il était le cadet. C'était en 1845.

¹ Sur la période des origines à 1861, voir Gaston Carrière, o.m.i., *Le Collège de Bytown*, dans *R.U.O.*, 26 (1956), p. 56-78, 224-245 et 317-349.

² Voir Alexis de Barbezieux, o.f.m.cap., *Histoire de la Province Ecclésiastique d'Ottawa*, livre IV, vol. 2, *Sur l'Épiscopat de M^{re} Duhamel de 1874 à 1896*. Au début il résume brièvement la vie antérieure à l'épiscopat.

Dès que l'esprit de Joseph-Thomas s'éveilla aux choses du dehors, ce fut pour assister à la fondation, puis aux premiers développements du Collège de Bytown. L'enfant avait six ans quand le Collège ouvrit ses portes en 1848. Comme M^{re} Guigues avait aussi aménagé une école primaire attenante au Collège, c'est là qu'il apprit les premiers rudiments du savoir. Il fréquenta donc le local temporaire des débuts, puis le nouveau Collège de la rue Sussex où il étudia les Humanités. Quand le Collège se transporta à la Côte-de-Sable, il en était arrivé à sa dernière année. Le 3 septembre de l'année suivante, 1857, le jeune Duhamel optait pour la vocation cléricale. Il n'avait pas encore seize ans. L'évêque le reçut quand même au Grand Séminaire et trouva le moyen de l'utiliser comme professeur. Il était encore bien jeune. Mais à cet âge on ne s'attache que plus fortement aux œuvres d'envergure que les circonstances imposent.

Les six séminaristes de l'année 1857³ allaient donc étudier les sciences ecclésiastiques sous la conduite des Oblats et en même temps leur prêter main-forte au Collège pour l'enseignement et pour la discipline. Quand le jeune Duhamel reçut l'imposition des mains de M^{re} Guigues, le 19 décembre 1863, il venait d'avoir vingt-deux ans. Une étape importante de sa vie venait de se terminer. Maintenant prêtre, il allait se consacrer à des tâches pastorales. Jamais toutefois ces nouvelles tâches n'effaceront le souvenir des années précieuses où le collégien ou séminariste se familiarisa avec l'œuvre d'éducation confiée aux Oblats. Parmi ses maîtres, il avait rencontré des hommes convaincus de l'importance de l'éducation catholique. L'un d'entre eux surtout, le père Joseph-Henri Tabaret, marqua le jeune homme de sa forte personnalité. Il lui communiqua sa flamme. Les grands rêves du maître devinrent ceux du disciple. Les deux ambitionnaient pour leur humble Collège de Bytown les plus hautes destinées comme Université civile et pontificale⁴.

Dès 1865, le Collège d'Ottawa recevait la charte civile d'Université. L'abbé Duhamel était alors curé de Saint-Eugène de Prescott. Moins de dix ans plus tard, en 1874, il serait l'évêque d'Ottawa. Désormais il se dépensera à l'œuvre de l'Université avec un zèle et une ténacité admirables.

Le nouvel évêque ne tarda pas à ambitionner d'obtenir pour sa jeune Université civile les droits et privilèges que confère le titre d'Université catholique⁵. Il ne lui faudra pas moins de dix ans de patientes démarches pour réaliser son rêve. Suivons-le. Nous verrons mieux tout le mérite qui lui revient.

³ Père J.-H. Tabaret à M^{re} de Mazenod, 29 nov. 1857; Arch. Gén. O.M.I., dossier *Tabaret*. Le père Tabaret cumule alors les charges de supérieur du Collège et de modérateur des séminaristes. L'année suivante il sera remplacé comme modérateur par le père Joseph-Adolphe Tortel.

⁴ Voir Georges Simard, o.m.i., *Un centenaire. Le Père Tabaret, o.m.i., et son œuvre d'éducation*, Ottawa, 1928.

⁵ Voir *Lettre* du père Joseph Fillâtre à M^{re} Sauvé, évêque de Laval, 29 sept. 1873; Arch. Ev. Laval, dossier *M^{re} Sauvé*.

Le 12 octobre 1878, l'évêque d'Ottawa s'embarquait à Québec⁶, accompagné d'un secrétaire et du R.P. Joseph-Eugène Antoine, provincial des Oblats du Canada. Il atteignait Paris à la Toussaint et Rome le 1^{er} décembre⁷. Cette première visite *ad limina* avait un double but : « Traiter des intérêts du Collège qui est université d'Etat et qu'il s'agirait de faire reconnaître comme université catholique », puis « traiter de la division du diocèse d'Ottawa⁸ ».

Le R.P. Antoine s'était fait tirer l'oreille pour partir. L'évêque insista d'abord pour qu'il demandât lui-même l'autorisation du T.R.P. Joseph Fabre, supérieur général des Oblats. Le provincial refusa, alléguant la proximité du Chapitre Général à Paris⁹. En réalité, la cause de l'Université le touche à peine et la division du diocèse d'Ottawa ne lui inspire que des craintes. Il n'est pas sans savoir que l'évêque désire qu'un vicariat apostolique, détaché de son diocèse, soit confié aux Oblats¹⁰. Or il ne se sent pas capable d'imposer une charge aussi lourde à sa jeune province oblate. Et si on allait le mettre à la tête de ce nouveau domaine ! Les insinuations de l'évêque n'ont vraiment pas l'heur de lui plaire¹¹. Et pour le lui faire sentir, il ne bouge pas. Devant tant d'inertie, M^{re} Duhamel décide de prendre lui-même l'initiative de demander la permission nécessaire. Elle est accordée¹². Mais le père Antoine n'est pas plus enthousiaste pour autant : le voyage lui sourit fort peu. Il s'y résigne de mauvaise grâce et à peine arrivé à Rome il ne cache pas sa hâte d'en finir.

Il me tarde, écrit-il le 9 décembre, de voir cette affaire du Vicariat apostolique se terminer comme nous le voulons, dussions-nous perdre la cause de l'Université ; celle-là gagnée, je m'en retournerai heureux comme un roi¹³.

Dans de telles dispositions, le désintéressement du père Antoine pour la cause universitaire n'étonne plus personne. A l'audience privée de Léon XIII, quelques jours plus tard, il s'abstient de la défendre. Que s'interposent maintenant certains obstacles, il ne pensera plus qu'à revenir au Canada, sans même attendre son évêque.

⁶ Où il passa trois jours avant de s'embarquer et où il rencontra, outre l'archevêque de Québec, l'évêque de Montréal et les autres suffragants. Il se garde bien toutefois de leur faire part de ses intentions à propos de l'Université d'Ottawa : voir Arch. Sém. Québec, 127 BY. Une lettre du père J.-A. Tortel est éclairante sur un point : « La question est très embrouillée et Québec ne sera pas sans être sur l'alerte d'autant mieux que l'avènement du parti conservateur au pouvoir dans le Dominion fait crouler la principale raison d'urgence en faveur d'Ottawa » (Père J.-A. Tortel au T.R.P. Joseph Fabre, 27 sept. 1878). L'on sait que la question du libéralisme était brûlante à l'époque.

⁷ *Les Missions*, 1878, p. 578 ; voir aussi père J.-E. Antoine au T.R.P. Joseph Fabre, 29 sept. 1878, 23 oct. 1878 et 9 déc. 1878.

⁸ *Registre des Conseils Généraux*, vol. 3, p. 349 (13 sept. 1878).

⁹ Père J.-E. Antoine au R.P. Louis Soullier (ou Pierre Aubert), 9 août 1878, et au T.R.P. Joseph Fabre, 14 sept. 1878. Les lettres du père Antoine se trouvent aux Arch. Gén. O.M.I.

¹⁰ Père J.-E. Antoine au T.R.P. Joseph Fabre, 16 juin 1878.

¹¹ *Registre des Conseils Généraux*, vol. 3, p. 350 (13 sept. 1878).

¹² *Registre des Conseils Généraux*, vol. 3, p. 349-350 (13 sept. 1878).

¹³ Père J.-E. Antoine au T.R.P. J. Fabre, 9 déc. 1878.

Mais l'affaire de l'Université avait débuté très bien. L'évêque et le provincial avaient présenté ensemble leur requête d'érection canonique, l'appuyant de trois raisons principales : d'abord le site tout à fait central de la ville d'Ottawa par rapport aux autres provinces et universités du Dominion, puis l'importance d'une Université catholique dans la capitale fédérale du Canada, enfin les mérites du Collège d'Ottawa dirigé par les Oblats depuis sa fondation en 1848. Toutes ces raisons avaient été reçues avec sympathie¹⁴. Si bien que, le 12 décembre, le père Antoine pouvait écrire à son supérieur général, le T.R.P. Fabre :

Notre affaire de l'Université d'Ottawa est entrée en Propagande. Le Cardinal Simeoni a paru très bien disposé après avoir entendu le résumé que nous lui avons fait des raisons contenues dans l'adresse au Saint-Père. Sur notre demande Son Excellence a promis de faire passer au plus tôt cette affaire à l'examen de la Congrégation des Cardinaux. Ce matin même [12 décembre 1878] je suis allé avec Monseigneur Duhamel chez Monseigneur Agnozzi, secrétaire; il nous a dit que tout lui avait été communiqué par le Cardinal Préfet et qu'à raison de l'existence civile de l'Université d'Ottawa, il était sous l'impression que nous n'aurions aucune difficulté à obtenir un bref qui donnera les pouvoirs de conférer les degrés en théologie, etc.¹⁵.

Les démarches semblaient donc prendre un cours rapide. Le père Antoine se réjouit, aussi longtemps qu'il ne lui en coûte rien. Il ne faudra pas huit jours pour dégonfler son enthousiasme.

Nous n'obtiendrons peut-être pas grand'chose, écrit-il le 20 décembre, quoi que nous en aient dit les Cardinaux, dès le principe. Comme ils sont changeants ces bons Cardinaux ! Le Cardinal Simeoni nous dit maintenant que quelques-uns d'entre eux voient des difficultés à nous reconnaître comme il pensait d'abord pouvoir le faire¹⁶.

Dans de telles conjonctures, le provincial veut planter là l'évêque d'Ottawa et rentrer chez lui sans retard. Il lui en parle, expose ses raisons de ne plus se croire nécessaire¹⁷. L'évêque insiste pour qu'il reste aussi longtemps qu'il faut. Rien ne réussit. Le père Antoine reprend sans plus le chemin de Paris où il fait une courte halte; dès le 6 février il s'embarque à Liverpool¹⁸.

M^{sr} Duhamel reste donc seul à Rome pour mener à bonne fin l'affaire de l'Université, intrigué tout au moins du revirement cardinalice et désireux de percer l'énigme. Il allait être satisfait au début de janvier 1879. Le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, lui apprend alors avoir « reçu une dépêche télégraphique de Monseigneur l'Archevêque de Québec¹⁹ qui le prie de ne pas décider la question avant

¹⁴ M^{sr} Duhamel à Léon XIII, 21 nov. 1888; Arch. Gén. O.M.I., *Ot. Un. - Saint-Siège*.

¹⁵ Père J.-E. Antoine au T.R.P. J. Fabre, 12 déc. 1878. M^{sr} le Secrétaire laissait peut-être entendre qu'il serait plus difficile d'obtenir un Bref d'érection canonique.

¹⁶ Père J.-E. Antoine au T.R.P. J. Fabre, 20 déc. 1878.

¹⁷ Ses raisons sont les suivantes : 1) vacances des cardinaux de Noël au 15 janvier; 2) rien à ajouter à l'exposé de l'affaire; 3) peu d'espoir de succès.

¹⁸ *Les Missions*, 1879, p. 151.

¹⁹ M^{sr} Elzéar-Alexandre Taschereau.

d'avoir reçu une lettre qu'il doit envoyer²⁰ ». Cette intervention, expliquait-on à la Propagande, allait forcément retarder l'étude de la question à la réunion des cardinaux, peut-être jusqu'au mois de mai ou juin²¹. Au fait, cette intervention n'était pas spontanée : elle ne faisait que répondre à une demande expresse du cardinal Simeoni adressée, sous le sceau du secret, à M^{sr} Taschereau, le 24 décembre précédent²².

Qu'allait faire l'évêque d'Ottawa ? Indécis, il s'enquiert, le 8 janvier, de l'avis du T.R.P. Général des Oblats. Deux attitudes opposées s'offrent à lui : retirer sa demande et attendre un temps plus favorable, ou bien continuer les démarches commencées en vue de l'érection canonique de l'Université. Une troisième attitude, médiane celle-là, lui paraît aussi possible : « Substituer à la supplique actuelle une simple demande d'être autorisés à conférer les degrés en philosophie et en théologie²³. »

Sous la menace d'un délai prolongé, sinon d'un refus catégorique, les réactions furent divergentes. Comme on s'y attend, le père Antoine proposa à son supérieur qu'il était inutile d'essayer davantage et qu'il valait mieux, par conséquent, laisser tomber l'affaire²⁴. Mais le T.R.P. Joseph Fabre, supérieur général, fut de l'avis contraire. « Je pense, écrit-il le 16 janvier, que nous devons maintenir notre demande telle que nous l'avons présentée²⁵. » Le Conseil Général, réuni à Paris le 22 janvier, opta pour la même solution : « Il faut laisser l'affaire suivre son cours²⁶. » Le Conseil désapprouva donc les vues du provincial ; il en est même un peu mécontent, puisque c'était avant tout pour défendre les intérêts de l'Université qu'il avait consenti à son voyage à Rome²⁷ ; il ne prisera sans doute pas davantage son départ précipité.

Une première lettre de M^{sr} Taschereau quitta Québec le 9 janvier. Trois autres furent rédigées, les 16, 23 et 30 janvier. Tel que prévu, elles s'opposaient énergiquement à l'érection canonique de l'Université d'Ottawa sauf le cas où il serait statué qu'aucune affiliation d'institutions de la province de Québec ne pourrait être faite à cette Université catholique de l'Ontario²⁸.

²⁰ Le télégramme, daté du 2 janvier, se lisait comme suit : « Si l'Université est projetée à Ottawa, prière d'attendre lettre » (voir Arch. Sém. Québec, 127 BE).

²¹ M^{sr} Duhamel au père J.-E. Antoine, 8 janv. 1879.

²² Card. Simeoni à M^{sr} Taschereau, 24 déc. 1878 (Arch. Sém. Québec, 127 AY). Le cardinal, alerté par le R.P. Brichet, procureur du Séminaire français de Rome, n'était déjà plus favorable à la requête d'Ottawa (voir père Brichet à l'abbé Bolduc, 29 déc. 1878, Arch. Sém. Québec, 127 BB, et Card. Sacconi à M^{sr} B. Paquet, 17 janv. 1879, *ibid.*, 127 BS).

²³ M^{sr} Duhamel au père J.-E. Antoine, 8 janv. 1879.

²⁴ Père J.-E. Antoine au T.R.P. J. Fabre, 13 janv. 1879.

²⁵ T.R.P. J. Fabre à M^{sr} Duhamel, 16 janv. 1879 (Arch. Prov. Mtl, Adm. Gén. 1879).

²⁶ *Registre des Conseils Généraux*, vol. 4, p. 2 (22 janv. 1879).

²⁷ *Registre des Conseils Généraux*, vol. 3, p. 350 (13 sept. 1878).

²⁸ Arch. Sém. Québec, 127 BR, BV, BY ; réponse du Card. Simeoni, *ibid.*, 128 A. Voir projet de lettre de M^{sr} T.-E. Hamel au Card. Simeoni, 9 janv. 1879, *ibid.*, 127 BL, et *Registre des Conseils Généraux*, vol. 4, p. 5 (27 janv. 1879).

Maintenant mieux informé, M^{sr} Duhamel est en mesure de se rendre compte du poids d'une telle intervention²⁹. Il n'attend donc pas la réponse du Conseil Généralice et prend sur lui de présenter une instance où le réalisme s'accorde bien avec la diplomatie. L'introduction du document rappelle la demande récente d'institution canonique en faveur de l'Université d'Ottawa.

Ayant compris, poursuit-il, que cette demande ne pouvait être immédiatement accordée, mais devait être mûrement et peut-être pendant assez longtemps considérée et étudiée, l'Evêque d'Ottawa ose supplier Votre Sainteté : 1^o de donner quelque encouragement au Supérieur et aux professeurs du dit Collège afin que, aidés et soutenus par la Bénédiction Apostolique, ils puissent établir et développer toutes les facultés universitaires, même celles de droit civil et de médecine, droit que leur confère la Charte Civile; 2^o de concéder à l'Evêque d'Ottawa le pouvoir de concéder, après examen sérieux, les grades du baccalauréat, de la licence et du doctorat aux jeunes gens qui auront suivi, pendant deux ans, les cours de Philosophie, et aux jeunes ecclésiastiques qui auront suivi, pendant quatre ans, les cours de Théologie³⁰.

L'évêque d'Ottawa a donc jugé à propos de présenter une demande réduite. C'était sage : le mieux aurait été l'ennemi du bien. D'ailleurs, n'était-ce point la voie que l'Université Laval avait suivie ? Le Saint-Siège, en 1853, lui avait octroyé le droit de concéder les grades en Théologie et plus de vingt ans plus tard, en 1876, l'avait érigée canoniquement. M^{sr} Duhamel avait donc lieu d'espérer que le Saint-Siège, non plus que l'archevêque de Québec, ne ferait obstacle à la concession de tels pouvoirs.

Le Cardinal Préfet de la Propagande communique la réponse le 30 janvier. Inutile d'insister sur les encouragements prodigués. Au concret, l'essentiel est que M^{sr} Duhamel n'a pas réussi à gagner sa cause sur place. C'est dire qu'elle est renvoyée au calendes grecques.

Je puis vous assurer, écrit le Cardinal, que votre demande sera soumise à l'examen sérieux des Eminentissimes Cardinaux de la Congrégation. Je vous en communiquerai le résultat éventuellement³¹.

Désormais la présence de l'évêque d'Ottawa dans les coulisses du Vatican s'avérerait inutile. Il prit donc congé le 4 février, s'arrêta quelques jours à Paris, puis s'embarqua à Liverpool le 22 du même mois.

De retour à Ottawa, l'évêque communique la nouvelle d'une faveur spéciale de Léon XIII accordée au R.P. Joseph Tabaret, supérieur du Collège. Un doctorat en Théologie lui était octroyé. Des fêtes s'organisèrent pour les 17 et 18 juin. Un grand nombre d'anciens élèves et de

²⁹ M^{sr} Ignace Bourget, évêque de Montréal, avait déjà demandé à l'Université d'Ottawa l'affiliation des facultés de Droit et de Médecine de Montréal (voir *Registre des Conseils Prov. Mtl.*, vol. 2, p. 188, 28-29 oct. 1870). En 1878, l'Université d'Ottawa désirait fonder une faculté de Médecine (voir *ibid.*, vol. 2, p. 234, 2 mai 1878).

³⁰ M^{sr} Duhamel à Léon XIII, 21 nov. 1888 (Arch. Gén. O.M.I., *Ot. Un. - Saint-Siège*).

³¹ Card. Giovanni Simeoni à M^{sr} Duhamel, 20 janv. 1879. Voir l'abbé A. Agliardi à M^{sr} B. Paquet, 8 fév. 1879 (Arch. Sémin. Québec, 127 CM).

diocésains d'Ottawa, tant du clergé que du laïcat, assistèrent à la collation du grade ³².

Quant à sa requête déposée à la Propagande, M^{re} Duhamel n'avait pas encore de nouvelles. Il n'en continuait pas moins à harceler le cardinal Simeoni. Admirable persévérance ! Enfin, le 26 novembre de la même année 1879, une lettre de la Propagande lui apprenait les développements survenus. Un nouveau délégué apostolique spécial serait bientôt envoyé au Canada pour remplacer M^{re} George Conroy ³³. Cette nomination avait retardé jusque là toute décision sur les autres matières. Mais l'affaire étant soumise éventuellement à l'étude d'un nouveau délégué, on était en droit d'espérer une heureuse issue. De fait, le futur délégué spécial, M^{re} Henri Smeulders, ne vint au Canada qu'en 1883. Flairant le retard, M^{re} Duhamel ne l'avait pas attendu pour pousser sa cause.

En effet, s'il voulait rendre efficace sa pression sur les autorités romaines, il lui fallait d'abord être d'accord avec ses collègues de l'épiscopat canadien. L'évêque d'Ottawa s'en était rendu compte à Rome ³⁴. Comme il n'était pas homme à capituler et ne répugnait pas à la « combinazione », il s'exerça dès son retour à gagner à sa cause l'épiscopat du Québec. Il fit si bien que, dès le 26 février 1881 — deux ans seulement après les mémoires de M^{re} Taschereau — l'archevêque de Québec et les évêques de la province ecclésiastique de Québec ³⁵ déclaraient

que de bons résultats pouvaient être attendus non seulement de l'exercice des droits civils d'Université accordés au Collège d'Ottawa, mais aussi de la collation des grades en théologie, en Droit canonique, etc. ³⁶.

On aura remarqué qu'il ne s'agit pas ici de recommander l'érection canonique, mais les simples pouvoirs de conférer les grades ecclésiastiques. Il semble d'ailleurs que depuis le contretemps de Rome, en janvier 1879, M^{re} Duhamel s'était replié sur cette position, moins avantageuse mais plus sûre.

C'est Rome qui lui redonna son audace des débuts. Il n'en fallait pas tant, car M^{re} Duhamel n'avait réduit sa supplique qu'à contrecœur. En tout cas, en 1882, il fait de nouveau le voyage à Rome, en compagnie de M^{re} Louis Laffèche, évêque de Trois-Rivières. Les entretiens portent de nouveau sur l'affaire de l'Université : rien d'officiel. Or Léon XIII lui-même l'encourage fortement à faire instance pour obtenir l'érection

³² *Les Missions*, 1879, p. 378-404.

³³ Décédé inopinément le 5 août 1878.

³⁴ Voir R.P. Brichet à l'abbé Bolduc, 29 déc. 1878, et l'abbé Monly à M^{re} B. Paquet, 19 fév. 1879 (Arch. Sém. Québec, 127 BB et CT).

³⁵ Au nombre de sept, M^{re} Duhamel inclus.

³⁶ M^{re} Duhamel à Léon XIII, 21 nov. 1888 (Arch. Gén. O.M.I., *Ot. Un. - Saint-Siège*). A la même occasion, M^{re} Duhamel avait appuyé le Bill de l'archevêque de Québec pour « qu'il soit permis à Laval de multiplier ses chaires d'enseignement dans les limites de la Province de Québec ». Voir l'abbé M.-E. Méthot à l'abbé L. Beaudet, 26 fév. 1881 (Arch. Sém. Québec, 132 CR).

canonique, tandis que de leur côté le Cardinal Préfet ³⁷ et M^{sr} le Secrétaire de la Propagande ³⁸ lui dispensent de sympathiques exhortations dans le même sens. Ils étaient mûs, semble-t-il, par le désir de récompenser ainsi le zèle missionnaire des Oblats. Cette raison, à laquelle ni M^{sr} Duhamel ni les Oblats n'avaient osé penser, semblait venir de M^{sr} le Secrétaire Domenico Jacobini ³⁹.

Mil huit cent quatre-vingt-trois, venue au Canada du commissaire apostolique M^{sr} Henri Smeulders, chargé comme son prédécesseur de faire enquête sur la question universitaire à Québec, à Montréal et à Ottawa. Période plus calme, au moins à la surface, alors que s'élaborent les rapports sur la situation et que Rome prépare une solution satisfaisante. Fermentation féconde qui n'échappa pas à la vigilance de l'évêque d'Ottawa.

Quels renseignements secrets déclenchèrent l'assaut final ? Les documents restent encore muets sur ce point. Toujours est-il que le 21 novembre 1888, M^{sr} Duhamel ⁴⁰ se trouve de nouveau à Rome pour remettre au pape Léon XIII un long mémoire fort documenté. L'entrée en matière est significative des mérites du prélat.

Depuis une dizaine d'années, l'Archevêque soussigné travaille à obtenir l'érection canonique de l'Université d'Ottawa, reconnue civilement il y a déjà longtemps, ou tout au moins les pouvoirs nécessaires pour conférer les grades en Philosophie, en Droit canon et en Théologie. Aujourd'hui, très humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, fortifié par les paroles encourageantes qu'Elle a bien voulu lui dire, le même Archevêque vient faire de nouvelles instances et renouveler ses demandes ⁴¹.

M^{sr} Duhamel fait ensuite l'historique rapide des démarches antérieures. Au chapitre des raisons qui militent en faveur de la concession de la charte ecclésiastique, l'archevêque ajoute les suivantes : les sacrifices immenses en argent et en zèle consentis par les Oblats pour développer cette œuvre d'éducation, leur ambition de continuer à la faire grandir et d'y enseigner la plus pure doctrine catholique, la valeur des professeurs auxquels il fut donné de se spécialiser dans les diverses sciences profanes et ecclésiastiques, le nombre sans cesse croissant des étudiants en Philosophie et en Théologie dû au bon recrutement des Oblats et à l'accroissement rapide de la population dans l'archidiocèse

³⁷ Toujours le cardinal Giovanni Simeoni.

³⁸ M^{sr} Domenico Jacobini depuis 1881. L'ancien secrétaire, M^{sr} Ignazio Mazotti, était défavorable à la requête de M^{sr} Duhamel. Voir M^{sr} Zitelli à M^{sr} B. Paquet, 9 mai 1882 (Arch. Sém. Québec, 136 AV).

³⁹ M^{sr} Duhamel à Léon XIII, 21 nov. 1888 (Arch. Gén. O.M.I., *Ot. Un. - Saint-Siège*). C'est M^{sr} Jacobini qui aurait été le promoteur de ce mouvement pour la raison ci-haut mentionnée, alors que les Oblats et l'évêque d'Ottawa lui-même n'escomptaient plus obtenir que le droit de conférer les grades ecclésiastiques. Voilà comment le R.P. Cassien Augier, quelques années plus tard, expliquait ce revirement d'attitude de la part du Saint-Siège (*Registre des Chapitres Généraux*, 1893, vol. 3, p. 62).

⁴⁰ Créé archevêque dans l'intervalle, en 1886. La même année, M^{sr} Taschereau, archevêque de Québec, était créé cardinal.

⁴¹ Arch. Gén. O.M.I., *Ot. Un. - Saint-Siège*.

d'Ottawa, enfin les bonnes dispositions des protestants qui désirent voir l'Université d'Ottawa progresser dans la capitale du Canada et y prendre la direction de l'enseignement universitaire. Pour toutes ces raisons, outre celles mises en avant dès 1879, M^{sr} Duhamel implore de Sa Sainteté la reconnaissance canonique de son Université. L'archevêque paraît confiant ⁴². Par contre, le R.P. Cassien Augier, procureur des Oblats auprès du Saint-Siège, n'entretient pas grand espoir ⁴³.

La solution de cette question, pendante depuis dix ans, ne va pourtant plus tarder. Le 2 janvier, Léon XIII reçoit en audience M^{sr} Duhamel et le même père Augier. Le lendemain, l'archevêque écrit de Naples au père Antoine :

Le Saint-Père nous a confirmé la nouvelle de la sanction canonique accordée à l'Université d'Ottawa et il nous a fait connaître qu'il avait confié à M^{sr} Rocella la rédaction de la Bulle. Voilà qui est bien n'est-ce pas ⁴⁴ ?

Le 15 janvier 1889, le R.P. Augier attend le bref pontifical pour le lendemain ⁴⁵. Son impatience sera pourtant mise à l'épreuve encore pendant trois semaines. C'est du 5 février qu'est datée la lettre apostolique de Léon XIII ⁴⁶. Elle comble les plus hautes ambitions de l'archevêque d'Ottawa, du Conseil général des Oblats et des maîtres de l'Université. C'est l'érection canonique, la reconnaissance complète comme Université catholique.

Le 8 février, M^{sr} Duhamel se rend au Scolasticat des Oblats à Rome pour la lecture du Bref. « Cette lecture, écrit-il, a causé une grande joie à tous. » Et il ajoute : « Je n'ai pas reçu de lettre du Canada ⁴⁷. » De fait, les autorités oblats, tant celles de Paris que de Montréal, qui jusque-là n'avaient que discrètement appuyé ses démarches, n'arriveront pas maintenant à dissimuler leurs craintes devant les sacrifices énormes que leur imposera un tel honneur ⁴⁸. A Ottawa

⁴² M^{sr} Duhamel termine ainsi son mémoire : « C'est pourquoi, comptant pleinement que le temps est arrivé où toutes les espérances conçues, fortifiées par qui de droit, vont enfin avoir leur réalisation, je demeure, dans les sentiments anticipés de la plus vive reconnaissance. »

⁴³ Père C. Augier au père J. Lefebvre, 12 nov. 1889 (Arch. Prov. Mtl, Adm. Gén., 1889).

⁴⁴ M^{sr} Duhamel au père J.-E. Antoine, 3 janv. 1889 (Arch. Gén. O.M.I., 11). M^{sr} Duhamel avait recommandé au R.P. Augier de n'annoncer la nouvelle qu'après avoir reçu une dépêche lui faisant connaître que l'archevêque avait le Bref en main. Voir M^{sr} Duhamel au père E. Gendreau, 17 mars 1889 (Arch. Ev. Ottawa, dossier *Duhamel*).

⁴⁵ *Registre des Conseils Généraux*, vol. 5, p. 327 (15 janv. 1889).

⁴⁶ *Cum Apostolica*, 5 fév. 1889 : « ... canonica institutione ad dignitatem catholicæ Universitatis studiorum evehimus, eidemque Universitati jus attribuimus, ut Magisterii lauream, aliosque gradus academicos in singulis doctrinæ generibus ad consuetam Universitatum statuta et leges conferre possit ». C'est à la demande de M^{sr} Jacobini que Léon XIII donna à ce Bref la forme la plus solennelle. Voir *Registre des Conseils Généraux*, vol. 5, p. 333 (5 fév. 1889).

⁴⁷ M^{sr} Duhamel à l'administrateur d'Ottawa, 11 fév. 1889 (Arch. Ev. Ottawa, dossier *Duhamel*).

⁴⁸ *Registre des Conseils Généraux*, vol. 5, p. 332-333 (5 fév. 1889) et *Circulaires administratives*, vol. 2, p. 159 (Chapitre Général de 1893). A noter que le

toutefois, selon l'administrateur du diocèse, la nouvelle produit un bon effet ⁴⁹. Quant aux journaux, ils publient le communiqué sans commentaire ⁵⁰.

A l'Université d'Ottawa, on laissa libre cours aux manifestations de joie et de contentement. Les 9 et 10 octobre de la même année, des fêtes grandioses célébrèrent l'heureux événement. Les plus hautes personnalités religieuses, académiques et civiles y vinrent proclamer sur tous les tons romantiques de l'époque les mérites de la jeune Université d'Ottawa. Concert de félicitations et de bons souhaits, orchestration parfaite de louanges ⁵¹. Des statues de M^{re} Guigues et du père Tabaret y furent dévoilées, en hommage aux premiers artisans de l'œuvre universitaire à Ottawa. L'histoire est en mesure d'ajouter que le grand mérite de ce dernier succès revient à M^{re} Joseph-Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa et désormais chancelier de la nouvelle Université catholique ⁵². Dans l'ombre, M^{re} Domenico Jacobini, secrétaire de la Propagande, mérite aussi une mention pour être intervenu de la façon la plus heureuse.

* * *

Lors de son jubilé d'épiscopat, en 1899, M^{re} Duhamel déclarait :

Si je suis aujourd'hui dans cette position distinguée et honorable, je le dois tout entier aux Pères Oblats, je le dois tout entier à l'Université d'Ottawa ⁵³.

Il est vrai qu'il fut toujours l'ami sincère des Oblats et l'ancien le plus fidèle de l'Université. Il est vrai qu'il se considéra toujours comme le disciple dévoué du père Tabaret qui y dépensa trente-quatre ans de

R.P. Antoine est maintenant assistant général depuis 1887. Il écrit toutefois : « Pour ma part, j'ai confiance que tous se sentant maintenant honorés, ne reculeront devant aucun sacrifice pour répondre aux espérances de l'Eglise. » Voir père Antoine au père J. Lefebvre, 10 mars 1889 (Arch. Prov. Mtl, Adm. Gén., 1889).

⁴⁹ M^{re} Duhamel à l'administrateur d'Ottawa, 9 mars 1889 (Arch. Ev. Ottawa, dossier *Duhamel*).

⁵⁰ *Registre des Conseils Prov. de Mtl*, p. 328 (8 fév. 1889).

⁵¹ Un compte rendu de 128 pages en fut donné dans la revue *The Owl*, vol. 3, oct.-nov. 1889. Voir spécialement p. 30, 31, 38 et 74 en relation avec notre sujet. Le père A. Langelin publia aussi un compte rendu dans *Les Missions*, 1889, p. 525-540.

⁵² Le Conseil Général des Oblats le reconnaissait dès l'époque de l'érection canonique : « L'Université devient une institution épiscopale et sera plus instamment recommandée à la charité des fidèles. Nous n'avons rien fait pour rechercher cet honorable fardeau, quoi qu'en dise la rédaction du Bref » (*Registre des Conseils Généraux*, vol. 5, p. 338-339). Le Bref déclare en effet que l'érection canonique est accordée à l'Université d'Ottawa à la demande du supérieur général des Oblats, des professeurs décuriaux de l'Université, de l'archevêque et des citoyens d'Ottawa.

⁵³ *Fêtes Jubilaires*, oct. 1899, p. 126. Il rend le même témoignage en maintes occasions.

sa vie. Emporté par une mort soudaine deux ans seulement avant l'érection canonique, celui-ci avait dû être jusque-là, comme sur tant d'autres projets, le conseiller, l'âme et la cheville ouvrière. Malgré la rareté et la discrétion des documents, nous n'hésitons pas à affirmer qu'il appuya toujours son ancien élève devenu archevêque dans toutes les démarches clairvoyantes et courageuses qu'il fit en vue de la reconnaissance canonique de l'Université catholique d'Ottawa ⁵⁴.

J.-Rhéal LAURIN, o.m.i.

⁵⁴ Les Constitutions de la nouvelle Université catholique furent approuvées par lettre apostolique le 12 juin 1891. Le 15 novembre suivant avait lieu la première réunion de la Faculté de Théologie officiellement constituée.

DIOCÈSE DE ST JÉRÔME

CAPITALE - ST-JEROME

